

COMMUNIQUE de PRESSE

Qualité des eaux littorales Levée d'interdiction sur certaines zones du littoral morbihannais Situation au 5 août 2019

Les analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan sur certains coquillages ont révélé un **taux de toxines lipophiles revenu à un niveau inférieur au seuil de sécurité réglementaire** dans certains secteurs, en conséquence :

- **l'interdiction temporaire** de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages est levée** sur la zone suivante :

- **Côte de la Mine d'Or (le Maresclé)**

Est maintenue l'interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des **tellines** (par arrêté préfectoral du **29 mai 2019**) pour la zone :

- **Baie d'Etel – bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre**

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

--

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts, ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 30).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/alerte_sanitaire_sur_les_coquillages

